SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE DOLOMIEU-MONTCARRA

232 Rue du Stade

38890 MONTCARRA

Tél. 04.74.92.40.28 Fax 04.74.92.55.59

Adresse électronique : sie.montcarra@wanadoo.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU



SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU - ANNEE 2012

		PREAMBULE	p. 4
I.	CA	RACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	
	Α.	Le territoire desservi	p. 5
	В.	Le nombre d'habitants desservis	p. 7
	С.	Les ressources:	
		1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées	p. 8
		2. Les volumes produits	p. 15
		3. La surveillance des ressources (quantité)	p. 15
	D.	Le nombre d'abonnements	
		1. Le nombre d'abonnés - évolution par commune	p. 16
		2. Le nombre d'abonnés - par commune et par réseau	p. 17
		3. Branchements domestiques / non domestiques	p. 18
	E.	Les volumes distribués	p. 19
	F.	Le réseau	p.20
II.		TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE Les modalités de tarification	p.20
	Α.	1. Le type de tarification	p.20 p.20
		2. Les modalités de tarification	p.20
		3. Les catégories de tarifs	p.21
		4. Les modalités d'évolution et de révision	p.21
		5. les autres prestations	p.21
	В.	La facture d'eau	
		1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau	p.22
		2. la facture d'eau	p.23
	С.	Les recettes du service	p.24
II	Ι.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	
	Α.	La qualité des eaux distribuées	p.25
		1. La surveillance de la qualité (Agence Régionale de Santé)	p.26
		2. Les données relatives à la qualité & à la protection de la ressource	p.26
		3. Redevances et aides de l'Agence de l'Eau	p.28
	В.	Connaissance et gestion patrimoniale	p.32

C. Le rendement du réseau	p.32
D. L'indice linéaire des volumes non comptés	p.33
E. L'indice linéaire de pertes en réseau	p.33
F. Le taux moyen de renouvellement des réseaux	p.33
IV.LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
A. Les travaux réalisés pendant l'exercice	p.34
B. Les branchements en plomb	p.34
C. La dette	p.35
V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	
A. Abandons de créances et fonds de solidarité	p.36

PREAMBULE

Constitué par Arrêté Préfectoral en date du 27 avril 1954, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE DOLOMIEU-MONTCARRA regroupe dix neuf communes lui ayant délégué leur compétence relative au service public de l'Eau Potable. (voir page suivante).

Le mode de gestion choisi dès le début par les élus du Comité Syndical a été la régie directe, système toujours en viqueur actuellement.

Ce mode de gestion a prouvé son efficacité non seulement d'un point de vue purement gestionnaire et financier, mais aussi parce qu'il permet d'assurer notre mission de service public en privilégiant la proximité avec les abonnés.

Notre collectivité rédige depuis 1996 le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable, prévu par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995. Ce rapport est présenté au Comité Syndical, puis adressé à chaque Mairie et en Sous-Préfecture.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, applicable à partir du rapport concernant l'exercice 2008, a refondé les caractéristiques et les indicateurs à renseigner, tout en introduisant la notion « d'indicateurs de performances » et en précisant la manière de les présenter.

Ces indicateurs de performances se divisent en deux catégories : la première est obligatoire pour toutes les collectivités.

La seconde n'est obligatoire que pour les collectivités qui doivent soumettre ce rapport annuel à l'examen de la commission consultative des services publics locaux, selon l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Etablissement Public de Coopération Intercommunale de + de 50.000 habitants ou Syndicat Mixte comportant une Commune de + de 10.000 habitants : notre Syndicat n'est donc pas concerné).

Afin de rédiger au mieux ce nouveau rapport annuel sur le service de l'eau, nous avons pris en compte la circulaire interministérielle n° 12/DE du 28 avril 2008, ainsi que les fiches descriptives figurant sur le site www.eaudanslaville.fr (recommandé par la circulaire). Nous avons également consulté les précisions fournies par M. Joël GRAINDORGE, D.G.S. de la Cté d'Agglomération du Pays Voironnais, dans son ouvrage « Le Rapport Annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement ».

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Le territoire desservi

Les 19 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra pour le service de l'Eau Potable sont les suivantes :

CESSIEU (partie LE BOIS)

LA CHAPELLE DE LA TOUR

DOLOMIEU

FAVERGES DE LA TOUR

MONTCARRA

MONTCEAU (commune de RUY-MONTCEAU)

ROCHETOIRIN

SAINT-CHEF

SAINT JEAN DE SOUDAIN

SAINT SORLIN DE MORESTEL

SALAGNON*

SERMERIEU *

SOLEYMIEU **

LA TOUR DU PIN (partie haute)

THUELLIN (commune de VEYRINS-THUELLIN)

TREPT **

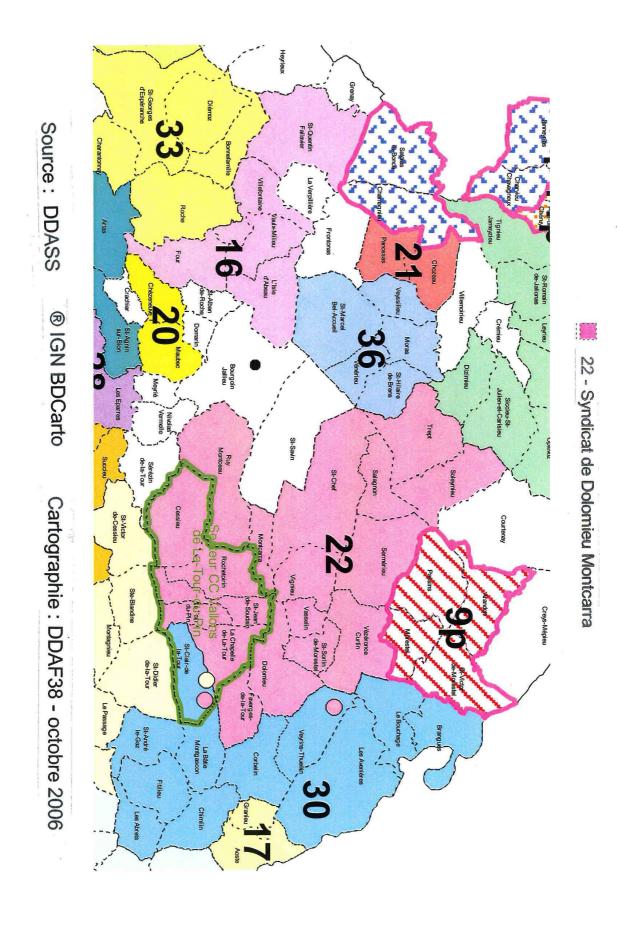
VASSELIN

VEZERONCE-CURTIN

VIGNIEU

^{*} Par arrêté du 22 juillet 1966, les communes de SALAGNON et SERMERIEU ont adhéré au Syndicat.

^{**} Par arrêté du 24 janvier 1994, les communes de TREPT et SOLEYMIEU ont adhéré au Syndicat. Pour ces deux communes, le transfert effectif du service s'est fait le 01/01/2002.



B. Nombre d'habitants desservis

Le tableau ci-dessous récapitule les populations légales municipales 2009, et celles en vigueur au $1^{\rm er}$ janvier 2012 (source : Insee.fr).

COMMUNES	RECENSEMENT 1999	POPULATION Légale au 1/1/2012
CESSIEU *	2.146 - 477*	2.626 - 625*
LA CHAPELLE DE LA TOUR	1.422	1.641
DOLOMIEU	2.418	2.922
FAVERGES DE LA TOUR	1.119	1.302
MONTCARRA	355	465
MONTCEAU (Ruy-Montceau)	971	1.305
ROCHETOIRIN	882	1.011
SAINT-CHEF	3.002	3.449
SAINT JEAN DE SOUDAIN	1.000	1.403
SAINT SORLIN DE MORESTEL	462	546
SALAGNON	945	1.198
SERMERIEU	1.183	1.482
SOLEYMIEU	580	690
THUELLIN (Veyrins-Thuellin)	380	441
LA TOUR DU PIN *	6.787 - 732*	7.793 - 893*
TREPT	1.564	1.741
VASSELIN	305	407
VEZERONCE-CURTIN	1.539	1.722
VIGNIEU	855	897
TOTAUX	27.915 - 20191	33.041 - 24.140

^{*}Pour Cessieu et La Tour du Pin, dont nous ne desservons en eau potable qu'une partie des habitants, nous avons établi un calcul approximatif des habitants desservis (nombre d'abonnés X 2,35)

C. LES RESSOURCES

1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le Syndicat possède actuellement sept ressources en Eau : deux gravitaires et cinq puits dans la nappe phréatique.

a) RESSOURCES GRAVITAIRES

- Source de Morthelayse (communes de DOLOMIEU et SAINT SORLIN DE MORESTEL). Cette source est une ressource de substitution pour le Bas Service Est.
- Source des Sablons (commune de SOLEYMIEU) qui dessert en totalité la commune de SOLEYMIEU.

b) PUITS OU FORAGES

- Fuyssieux (commune de MONTCARRA)
- Fontaine Laurent (commune de DOLOMIEU)
- Pont Sicard (commune de SALAGNON)
- Girandan (commune de VEYRINS-THUELLIN)
- Les Léchères (commune de SERMERIEU)

Actuellement en période d'étiage, le Syndicat dispose d'une capacité de production maximale de :

- Fuyssieux : 3.700 m³/Jour
- Fontaine Laurent : 650 m³/Jour
- Pont Sicard : 6.000 m³/Jour
- Sablons : 1.300 m³/Jour
- Girandan : 3.300 m³/Jour
- Les Léchères : 1.200 m³/Jour
- Morthelayze : 65 m³/Jour

TOTAL: 16.215 m³/Jour

Les zones de captage de Fuyssieux, Fontaine Laurent, Girandan, les Léchères et Morthelayze ont fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 14 octobre 1996. La zone de captage de Pont Sicard a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 21 novembre 1984.

La zone de captage des Sablons fait l'objet actuellement d'une procédure de mise en conformité des périmètres de protection.

2. STRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

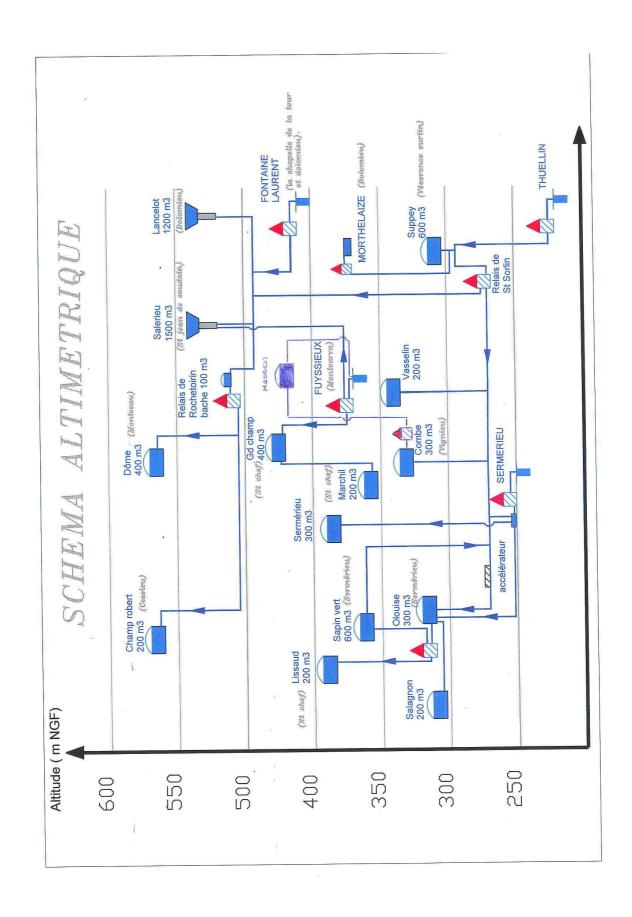
a) STRUCTURE DE DISTRIBUTION

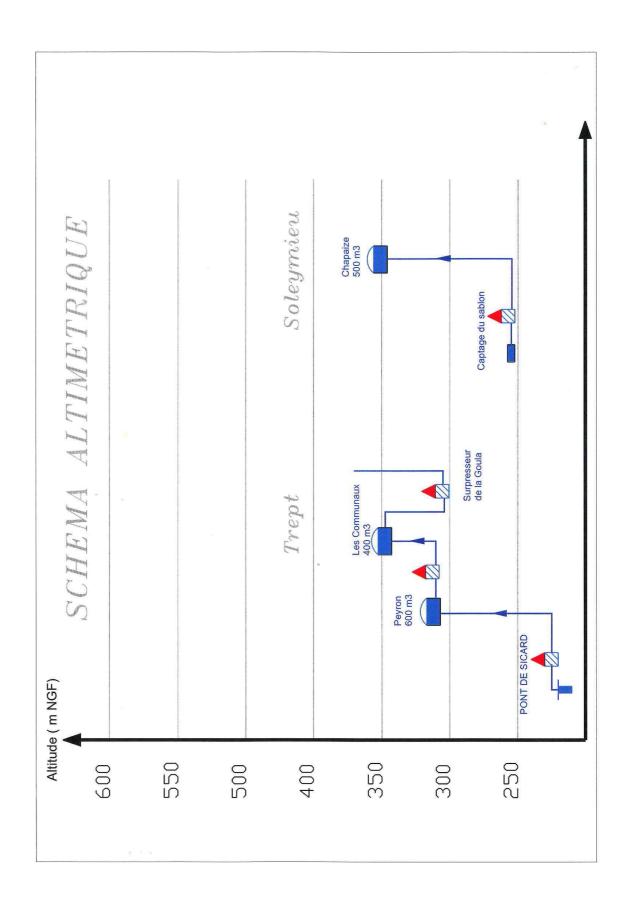
Le réseau est divisé en 13 étages de distribution, comprenant 19 réservoirs :

- Le Bas Service EST (B S E)
- Le Bas Service OUEST (B S O)
- Le Moyen Service EST (M S E)
- Le Moyen Service OUEST (M S O)
- Le Haut Service (H S)
- Le Service de SERMERIEU (S SE)
- Le Service de SALAGNON (S SA)
- Le Haut Service de SAINT-CHEF (H S S-C)
- Le Service surpressé de CESSIEU (S S C)
- Le Bas Service de TREPT
- Le Haut Service de TREPT
- Le réseau surpressé de TREPT (secteur de la Goula)
- Le réseau de SOLEYMIEU

RESERVOIRS	SERVICE	CAPACITES	COTE DEPART	COTE TROP PLEIN
		(M3)	NGF *	NGF
Suppey	BSE	600	301.40	304.90
Monteloup	B 5 O	200	336.74	339.44
Combe	BSO	300	321.00	325.00
Salérieu	MSE	1500	485.21	490.21
Lancelot	MSE	1200	480.00	485.00
Rochetoirin	MSE	100	452.00	454.00
Grand Champ	MSO	400	423.70	427.20
Marchil	MSO	200	353.20	356.20
Dôme	HS	400	507.94	511.44
Champ Robert	HS	200	507.90	511.00
Sermérieu	S SE	300	378.00	382.00
Olouise	S SA	300	310.27	314.27
Salagnon	S SA	200	302.50	305.50
Lissaud	H S S-C	200	385.39	388.39
Péron	B S TREPT	600	307.50	311.50
Communaux	H S TREPT	400	341.00	345.00
Chapaize	SOLEYMIEU	500	347.00	351.15
Sapin Vert	BSE - BSO	600	361.20	365.00
Masson	MSE-MSO	50	420.20	422.50
TOTAL		8.250		

^{*} NGF : Nivellement Général de France





b) SCHEMA DU RESEAU

- Bas Service EST

Ce service alimente essentiellement VEZERONCE-CURTIN, SAINT SORLIN DE MORESTEL et THUELLIN pour partie (2/3 des habitants). Les ressources en eau sont les puits de Girandan à THUELLIN et Pont Sicard à SALAGNON.

Le stockage est assuré par deux réservoirs de 600 m³ implantés au lieu-dit « Suppey » à VEZERONCE-CURTIN et au lieu-dit « Sapin vert » à SERMERIEU.

- Bas Service OUEST

Ce service dessert VIGNIEU et VASSELIN et pour partie SAINT-CHEF (1/3). La ressource en eau est le puits du Girandan à THUELLIN qui alimente ce service par l'intermédiaire de la station de reprise implantée au quartier la Combette à SAINT SORLIN DE MORESTEL.

Depuis fin 2010, ce service peut être alimenté en secours par le puits de Pont Sicard à SALAGNON.

Ce service permet également de réalimenter les services de SERMERIEU, SALAGNON et des parties hautes de SAINT CHEF.

Le stockage est assuré par trois réservoirs implantés au lieu-dit Monteloup à VASSELIN (200 m³), Les Combes à VIGNIEU (300 m³) et le Sapin vert à SERMERIEU (600 m³).

- Moyen Service EST

Il dessert DOLOMIEU, LA CHAPELLE DE LA TOUR, LA TOUR DU PIN (Quartier de CHATANAY), FAVERGES DE LA TOUR, ST JEAN DE SOUDAIN, pour partie (1/3) SAINT SORLIN DE MORESTEL et THUELLIN, ainsi que des écarts sur les communes de VEZERONCE-CURTIN, ST-CHEF, VIGNIEU, VASSELIN, MONTCARRA et les 2/3 de ROCHETOIRIN.

Il assure également la fourniture en gros à la Communauté de Communes des VALLONS DE LA TOUR pour les parties hautes de la TOUR DU PIN.

L'eau vient des puits de Fuyssieux à MONTCARRA, Fontaine Laurent à DOLOMIEU et Girandan à THUELLIN.

Une station relais implantée au lieu-dit « à Terne » à ROCHETOIRIN alimente le Haut Service.

Le stockage est assuré par deux réservoirs sur tour implantés au lieu-dit Salérieu à ST JEAN DE SOUDAIN (1500 m³) et au lieu-dit Lancelot à DOLOMIEU (1200 m³).

Depuis juin 2011, une ressource complémentaire en provenance du puits de Pont Sicard (commune de SALAGNON) se rajoute aux autres ressources en cas de manque d'eau. L'eau transite par les réservoirs d'Olouise (300 m3), du Sapin Vert (600 m3), de Combe

(300 m3) et du Masson (50 m3) avant d'arriver à la bâche de pompage du captage de Fuyssieux.

- Moyen Service OUEST

Ce service dessert ST CHEF (2/3 des habitants) et de MONTCARRA (2/3 des habitants). L'eau vient du puits de Fuyssieux à MONTCARRA qui alimentent par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement/distribution de 150 mm de diamètre le réservoir de Grand Champ à ST CHEF (400 m³).

La partie agglomérée de ST CHEF et le quartier des Môles sont desservis par le Réservoir du « Marchil » (200 m³). Ce réservoir est alimenté en « brise charge » par celui de Grand Champ.

Depuis juin 2011, ce service peut être alimenté en secours ou complément à partir du puits de Pont Sicard à SALAGNON.

- Haut Service

Ce Haut Service, dit « de MONTCEAU », dessert MONTCEAU, CESSIEU (pour la partie Bois de CESSIEU) et une partie de ROCHETOIRIN (1/3 des habitants).

Il est alimenté en eau par la station-relais de ROCHETOIRIN qui prend l'eau sur le Moyen Service EST pour alimenter le réservoir du Dôme à MONTCEAU (400 m³) et celui de Champ Robert à CESSIEU (200 m³).

- Service surpressé de CESSIEU

Un surpresseur (Bois de Cessieu) permet la réalimentation de secteurs hauts de Champ Robert à CESSIEU.

- Service de SERMERIEU

Il comporte une station de pompage à partir du puits des Léchères et un réservoir de 300 m³ au lieu-dit Moulin à Vent à SERMERIEU. La production d'eau de ce puits peut être complétée ou mélangée avec un apport d'eau du Bas Service OUEST.

- Service de SALAGNON

Il dessert SALAGNON en totalité et des écarts de SERMERIEU (Olouise, Les Sables) et de ST CHEF (Chamont, Pierre Magnière).

Il comporte un réservoir principal de 300 m³ (implanté à Olouise), alimenté par la station de pompage des Léchères à SERMERIEU et un réservoir de 200 m³ implanté audessus du village de SALAGNON.

La production d'eau du puits des Léchères à SERMERIEU peut être complétée ou mélangée avec un apport d'eau du Bas Service OUEST

Depuis fin 2010, ce service est alimenté également par le puits de Pont Sicard à SALAGNON.

- Haut Service de ST CHEF

Alimenté à partir du Service de SALAGNON par une station-relais implantée au lieu-dit Olouise à SERMERIEU, il dessert les Monts de ST CHEF, SALAGNON, SERMERIEU et VIGNIEU. le réservoir de stockage est situé au lieu-dit Lissaud à ST CHEF (200 m³).

- Bas Service de TREPT

Alimenté par le puits de Pont Sicard à SALAGNON et le réservoir de Péron à TREPT (600 m³).

Il dessert le Bourg, les secteurs SUD (lieux-dits Clos, Berthon, Pré de Bourg, Var Montbrun) et les secteurs EST (lieux-dits Serrières, la Plaine et Miéry).

- Haut Service de TREPT

Alimenté à partir du Bas Service de TREPT par une station-relais au réservoir de Péron qui refoule vers le réservoir des Communaux à TREPT (400 m³).

Le Haut Service dessert le réseau NORD vers Petit Cozance, Cozance, la Goula, et l'antenne des Roches pour alimenter l'usine de fabrication des produits béton.

- Réseau surpressé de TREPT

Un surpresseur sur le Haut Service de TREPT, installé en 1983 à La Goula, permet d'alimenter les habitations du quartier situées au dessus de la cote 300 m.

- Réseau de SOLEYMIEU

Alimenté par le captage des Sablons à SOLEYMIEU et le réservoir de 500 m3 (1 cuve de 300 m3 + 2 cuves de 100 m3) implanté au lieu-dit Chapaize.

Il dessert le village et les secteurs de Montagnieu, Couvaloup, Sablonnières, Montgaudet et la Roche

2. les volumes produits

La production d'eau annuelle entre le 1er MAI 2011 et le 30 AVRIL 2012 s'est élevée à 2.164.883 M3, qui se décomposent de la manière suivante :

	FUYSSIEUX		FONTAINE THUELLIN		SERM	ERIEU			
	MOYEN SERVICE	MOYEN SERVICE	LAURENT		SERVI <i>C</i> E SERMERIEU	SERVICE SALAGNON	SOLEYMIEU	TREPT	TOTAUX
	EST M3	OUEST M3	M3	M3	M3	M3			W3
MAI	52.131	18.652	12.311	58.838	5.201	1.999	9.799	60.080	219.011
JUIN	38.525	15.199	9.235	35.867	3.898	745	6.993	49.110	159.572
JUILLET	37.078	13.273	9.526	35.631	4.018	1.208	5.964	51.630	158.328
AOÛT	45.278	14.576	9.412	40.008	4.489	822	6.762	68.710	190.057
SEPTEMBRE	42.869	15.381	9.506	35.575	4.356	1.294	7.914	50.910	167.805
OCTOBRE	41.796	14.872	8.780	38.383	3.677	1.218	6.593	49.100	164.419
NOVEMBRE	46.807	16.019	9.183	40.373	3.984	1.345	6.931	47.500	172.142
DÉCEMBRE	44.507	15.334	8.692	40.221	3.693	934	5.954	49.280	168.615
JANVIER	59.130	21.021	16.680	49.787	4.152	1.483	7.433	58.240	217.926
FÉVRIER	55.863	17.787	16.012	42.247	2.986	769	6.250	54.140	196.054
MARS	45.148	16.561	12.731	40.909	2.858	1.233	6.456	49.010	174.906
AVRIL	45.148	18.588	13.969	36.478	3.158	866	7.741	50.100	176.048
TOTAUX	554.280	197.263	136.037	494.317	46.470	13.916	84.790	637.810	2.164.883

La comparaison entre la production d'eau pour la même période entre 2010 et 2011 (2.160.029 m3) fait apparaître une augmentation de 0,22 %.

3. La surveillance de la ressource au point de vue quantitatif

Notre collectivité dispose d'un système de télésurveillance et télégestion, reliant tous les ouvrages au siège du Syndicat.

Ce système permet d'optimiser notre gestion en suivant quotidiennement le niveau des nappes phréatiques, les courbes de remplissage des réservoirs, les débits des pompes, ... Il permet également de déceler en temps réel les anomalies de fonctionnement pouvant se produire sur le réseau : panne d'une pompe, défaut de remplissage d'un réservoir, dysfonctionnement du dispositif de traitement de l'eau, signalement d'intrusion dans une station de pompage, ...et donc d'y remédier dans les meilleurs délais.

D. <u>le nombre d'abonnements par commune et par type d'abonnement</u>

1) le nombre d'abonnements fait apparaı̂tre une augmentation 2012/2011 de 1,99 %

	NOMBRE D'ABONNEMENTS								
	2011		2	2012	012				
COMMUNES		DOMES	STIQUE						
	TOTAL	ASST collectif	A.N.C.	PARC	TOTAL				
CESSIEU	253	0	259	7	266				
LA CHAPELLE DE LA TOUR	685	184	499	22	705				
DOLOMIEU	1.329	605	714	22	1.341				
FAVERGES DE LA TOUR	574	233	352	10	595				
MONTCARRA	245	175	64	12	251				
MONTCEAU (Ruy-Montceau)	521	68	445	20	533				
ROCHETOIRIN	426	239	171	25	435				
SAINT-CHEF	1.395	561	815	37	1.413				
SAINT JEAN DE SOUDAIN	358	190	160	13	363				
SAINT SORLIN DE MORESTEL	273	78	188	8	274				
SALAGNON	502	259	247	8	514				
SERMERIEU	682	286	391	16	693				
SOLEYMIEU	347	265	83	13	361				
THUELLIN (Veyrins-Thuellin)	205	113	93	1	207				
LA TOUR DU PIN	379	239	127	14	380				
TREPT	878	644	215	28	887				
VASSELIN	188	100	92	3	195				
VEZERONCE-CURTIN	818	475	365	13	853				
VIGNIEU	431	204	201	27	432				
TOTAUX	10.489	4.918	5.481	299	10.698				

2) NOMBRE D'ABONNEMENTS EN 2012 PAR COMMUNE ET PAR RESEAU

EAU

						SERVICE	SERVICE	H. SERV.	SURPR.					NOMBRE
COMMUNES	B.S. EST	B.S. OUEST	M.S. EST	M.S. OUEST	H. S.	SERMERIEU	SALAGNON	ST CHEF	CESSIEU	SOLEYMIEU		TREPT		TOTAL
											Communaux	Péron	Surp. Goula	ABONNES
CESSIEU					181				85					266
LA CHAPELLE DE LA TOUR			705											705
DOLOMIEU			1.341											1.341
FAVERGES DE LA TOUR			595											595
MONTCARRA		1	9	209	32									251
MONTCEAU					529				4					533
ROCHETOIRIN			284		151									435
SAINT-CHEF		307	18	850			138	100						1.413
ST JEAN DE SOUDAIN			363											363
ST SORLIN DE MORESTEL	126	5	127			1	15							274
SALAGNON							459	55						514
SERMERIEU	1	19				474	172	27						693
SOLEYMIEU										361				361
THUELLIN	133		74											207
LA TOUR DU PIN			380											380
TREPT											323	550	14	887
VASSELIN		165	30											195
VEZERONCE-CURTIN	56		9				788							853
VIGNIEU		298	94				35	5						432
TOTAL	316	795	4.029	1.059	893	475	1.607	187	89	361	323	550	14	10.698

3) Branchements domestiques / Non Domestiques (Voir précisions page 20 sur les deux types d'abonnement)

A.E.P.: NOMBRE D'ABONNES & M3 FACTURES POUR 2012 PAR TYPE D'ABONNEMENT ET PAR RESEAU

D'A	TYPE D'ABONNEMENT		B.S. EST	B.S. OUEST	M.S. EST	M.S. OUEST	H. S.	SERVICE Sermerieu	SERVICE SALAGNON	H. SERV. ST CHEF	SURPR. CESSIEU	SOLEYMIEU	TR Communaux	EPT Péron	S. Goula	TOTAL ABONNES & M3
DO	ASS	T. COLLECTIF	166	355	1.783	610	177	215	866	3	0	265	215	422	7	4.918
MES		M3	14.754	32.471	197.787	71.741	18.465	20.799	95.767	415	0	25.696	23.162	41.004	791	542.852
DOMESTIQUE	Aved	c A.N.C.	136	417	2.293	420	685	249	720	169	84	83	99	112	4	5.481
Ē		M3	14.727	40.255	263.542	47.177	79.585	23.822	65.841	17.370	9.357	10.162	26.710	5.892	550	604.990
SOUS-T	OTAL	Nb	312	772	3.910	1.030	862	464	1.586	172	84	348	314	534	11	10.399
	01712	M3	29.481	72.726	461.329	118.918	98.050	44.621	161.608	17.785	9.357	35.858	49.872	46.896	1.341	1.147.842
I	PARC	:	4	23	119	29	31	11	21	15	5	13	9	16	3	299
		МЗ	2.845	780	14.258	1.567	1.305	3.027	1.529	1.027	82	1.628	715	189	4.189	33.141
-	TOTAI	L	316	795	4.029	1.059	893	475	1.607	187	89	361	323	550	14	10.698
		МЗ	32.326	73.506	475.587	120.485	99.355	47.648	163.137	18.812	9.439	37.486	50.857	47.085	5.530	1.180.983

Evolution 2012/2011: - du total des Abonnements: + 209 (soit + 1,99%)

- du total des m3 facturés : - 13.432 (soit - 1.12%)

E. les volumes distribués

1) Volumes en m3 facturés aux abonnés par commune et par type d'abonnement :

COMMUNICS	DOMES	STIQUE	PARC	TOTAL
COMMUNES	ASST collectif	A.N.C.		TOTAL
CESSIEU	0	25.980	202	26.182
LA CHAPELLE DE LA TOUR	25.906	46.856	1.048	73.810
DOLOMIEU	62.323	64.944	3.189	130.456
FAVERGES DE LATOUR	24.363	36.854	668	61.885
MONTCARRA	14.541	5.941	350	20.832
MONTCEAU	6.516	57.245	897	64.658
ROCHETOIRIN	25.724	17.429	1.874	45.027
SAINT CHEF	69.137	84.956	2.413	156.506
ST JEAN DE SOUDAIN	27.415	7.487	2.943	37.845
ST SORLIN DE MORESTEL	6.783	16.845	3.241	26.869
SALAGNON	27.460	25.228	68	52.756
SERMERIEU	28.352	39.407	3.176	70.935
SOLEYMIEU	25.696	10.162	1.628	37.486
THUELLIN	11.098	11.424	11	22.533
LA TOUR DU PIN	38.908	59.905	1.884	100.697
TREPT	64.957	33.152	5.093	103.202
VASSELIN	8.958	8.857	436	18.251
VEZERONCE-CURTIN	54.278	29.303	1.380	84.961
VIGNIEU	20.437	23.015	2.640	46.092
TOTAL	542.852	604.990	33.141	1.180.983

2) dont les Volumes facturés suivants :

- vente en gros à la Communauté de Communes

des Vallons de LA TOUR DU PIN (Chatanay): 55.400 m3 - vente à la S.D.E.I. (« Chanas » à St SAVIN): 1.407 m3

-Vente au Syndicat des Eaux de la Hte Bourbre

pour des abonnés de St Clair de la Tour : 274 m3

3) Volumes non facturés :

- fuites constatées (réductions faites aux abonnés): 76.395 m3

- Manœuvres des pompiers

70 M3 X 12 mois X 19 communes \cong 15.960 m3 \cong 7.600 m3

- Passage aux trop-pleins dus à la défaillance

d'automatismes \cong 2.000 m3

TOTAL des m3 consommés : 1.282.938 m3

A ce chiffre, il y aurait lieu d'ajouter les consommations non comptabilisées :

- des bornes fontaines installées dans les communes,
- des branchements pour forains,
- des volumes prélevés au poteau d'incendie par les différentes entreprises ayant des besoins d'eau (entreprises de nettoyage, entretien des voiries, réfection des chaussées, etc.).

F. Le Réseau

La longueur du réseau est de 606,110 Kms en 2012.

II. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A. Les modalités de tarification

1. Le type de tarification

La facturation de l'eau assurée par le Syndicat est du type BINOME. Elle est composée d'une partie fixe et une d'une partie proportionnelle, comprenant les éléments suivants :

- Partie fixe:
 - o L'abonnement annuel,
 - La location du compteur et entretien du branchement (tarif annuel)
- Partie proportionnelle:
 - o La facturation des m3 consommés,
 - La redevance de lutte contre la pollution (dont les montants sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau, qui nous fait part du tarif à appliquer)

La TVA est appliquée au taux de 5.5%.

- 2. Modalités Nous proposons les deux catégories d'abonnement suivantes :
- Parc : cet abonnement est réservé à un terrain dénué de toute construction (pré avec abreuvoir pour les bêtes ou jardin). Il est exempté de la redevance pour lutte contre la pollution. Selon délibération du 22/3/2012, son montant sera augmenté pour être identique, à compter du 1/7/2013, à celui de l'abonnement domestique.
- Domestique : il compose la grosse majorité de nos abonnements.

3. Les catégories de tarifs à compter du 1^{er} juillet 2012 (parc et domestique)

- ABONNEMENT :

Chaque abonné devra souscrire un abonnement et un seul par branchement, représentant l'une des catégories ci-après :

Tarif annuel:

1. PARC 45,00 € 2. DOMESTIQUE 55,64 €

- LOCATION COMPTEUR - ENTRETIEN BRANCHEMENT : Tarif annuel :

Diamètre:

1. 15 - 20 mm10,44 €2. 25 - 30 mm19,91 €3. 40 mm30,27 €

- <u>CONSOMMATION</u>: TARIF UNIQUE - Prix du M3: 1,03 €

4. Les modalités d'évolution et de révision

Chaque année, le Comité Syndical décide des tarifs pour la période de facturation suivante (allant du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante).

Cette délibération intervient obligatoirement avant le 1^{er} juillet, un tarif ne pouvant être rétroactif. Elle est adressée au contrôle de légalité, en Sous-Préfecture et affichée au Syndicat. Elle est également transmise à chaque Mairie adhérente.

Pour l'exercice 2012, la période de facturation allait du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

La période de consommation était comprise entre les deux relevés de compteurs de 2011 et de 2012.

La délibération de notre Comité Syndical a été prise en séance du 22/03/2012.

5. Les autres prestations (Branchements, etc...)

Par délibération du 13/03/2009, notre Comité avait défini également les tarifs applicables à compter du 01/04/2009 par notre Syndicat en ce qui concerne les travaux de branchements neufs effectués par nos agents et facturés aux usagers. Ces tarifs n'ont pas été modifiés en 2012.

B. La facture d'eau

1) Les éléments relatifs au prix du m3 d'eau :

	FACTURATION DU 1.7.2011 AU 30.6.2012 PRIX € H.T.	FACTURATION DU 1.7.2012 AU 30.6.2013 PRIX € H.T.
- ABONNEMENT DE PARC - ABONNEMENT DOMESTIQUE - LOCATION COMPTEUR-ENTRETIEN BRANCHEMENT - CONSOMMATIONS: le M3 (tarif unique) - T.V.A. SUR LES PRIX HORS TAXES	35,91 54,02 10,44 1,00 5,50%	45,00 55,64 10,44 1,03 5,50%

2) la facture d'eau : présentation de quittances d'eau calculées avec les prix pratiqués :

- a) du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012
- b) du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

a) QUITTANCE AVEC PRIX DU 1/7/2011 AU 30/6/2012

pour une consommation de 120 m3

	M3 CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE			54.02	2.97	56.99
-LOCATION COMPTEUR et -ENTRETIEN BRANCHEMENT			10.44	0.57	11.01
- CONSOMMATION EAU Y compris la redevance « solidarité rurale » Reversée à l'Agence de l'Eau	120	1.00	120.00	6.60	126,60
- « CONTRE VALEUR » REDEVANCE POLLUTION reversée à l'Agence de l'Eau	120	0.22	26.40	1.45	27.85
TOTAUX			210.86	11.59	222.45

Soit un prix moyen pour l'utilisation de l'eau de : (222.45) soit 1.85 €/m3 (abonné sans assainissement)
120

Soit 0,00185 €/litre TTC

b)QUITTANCE AVEC PRIX DU 1/7/2012 AU 30/6/2013

pour une consommation de 120 m3

	M3 CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE			55.64	3.06	58.70
- LOCATION COMPTEUR et					
- ENTRETIEN BRANCHEMENT			10.44	0.57	11.01
- CONSOMMATION EAU y compris la redevance « solidarité rurale » reversée à l'Agence de l'Eau	120	1.03	123,60	6.80	130.40
- REDEVANCE « LUTTE CONTRE LA POLLUTION »	120	0.28	33.60	1.85	35.45
TOTAUX		1.31	223.28	12.28	235.56

Soit un prix moyen pour l'utilisation de l'eau de : (235.56) soit 1.96 €/m3 (abonné sans assainissement)

Soit 0,00196 €/litre TTC

120

- Le Comité, dans sa séance du 22/03/2012, a décidé d'augmenter les tarifs de l'eau de 3% à compter du 1^{er} juillet 2012.
- Rappel: Il avait décidé, par délibération du 26/03/2010, dans le respect de l'esprit de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/2006, de supprimer les tranches de tarification dégressives en ce qui concerne l'abonnement annuel et le tarif du m3 consommé.
- La taxe de prélèvement fixée par l'Agence de l'Eau, concernant les mètres cubes prélevés dans les nappes ou sources, est incluse dans le prix de l'eau (soit 0,0466 €/m3 pour 2012).
- Redevance « Lutte contre la Pollution » (rappel)

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) N° 2006-1772 du 30/12/2006 a instauré cette redevance, applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 et qui s'est substituée à l'ancienne « contrevaleur » de la redevance de pollution domestique.

Cette redevance est désormais perçue dans toutes les communes, quelle que soit leur population.

Le montant de base est décidé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, après avis conforme du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et du Comité de Bassin de Corse.

Il est de 0,28 $\[\]$ /m³ (au lieu de 0,22 $\[\]$ /m³) pour toutes les communes depuis le 1/01/2013. (soit une hausse 2013/2012 de 27,3%)

C. les recettes du service

1) Recettes de la vente d'eau aux abonnés :

- Montant H.T. de la vente d'eau 2012 : 1.878.906,85 €

- Montant H.T. Location compteurs 2012 : 114.572,41 €

2) Recettes d'exploitation autres que celles de la facturation

d'eau directe aux abonnés :

- Autres ventes d'eau en gros :

- Cté Communes des Vallons de la Tour du Pin : 58.447,01 € HT

- S.D.E.I. 1.484,39 € HT

- SYND. Hte BOURBRE: 289,08 € HT

- Travaux effectués par le

Service et facturés aux clients : 297.487,25 € HT

- Produits divers remboursés par le

Budget Assainissement: 170.885,79 € HT

- Remboursement d'Energie Réservée : 7.522,80 € HT

-Recouvrement de créances admises en non valeur : 166,32 € HT

III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. La qualité des eaux distribuées

Le décret du 3 janvier 1989 précise le cadre dans lequel sont effectuées les analyses d'eau potable, dont le programme annuel est décidé par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.).

Dans le cadre de la réorganisation des Services de l'Etat intervenue en 2010, la D.D.A.S.S. a été remplacée par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) Rhône-Alpes. Chaque année, cet organisme nous adresse des « Documents Qualité », que nous annexons à la facture de tous nos abonnés suivant la relève des compteurs, sans ajout ni modification.

Depuis 2009, nous recevons également une fiche récapitulative des trois indicateurs relevant de la compétence de l'A.R.S.:

- Les paramètres <u>physico-chimiques</u>,
- Les paramètres bactériologiques,
- L'indice <u>d'avancement de la protection de la ressource</u> en eau : l'A.R.S. renseigne cet indice jusqu'à la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique). Il nous revient ensuite de compléter le tableau, selon le niveau d'avancement de la protection du captage.

Si tous les terrains concernés par un captage sont clos, achetés et bénéficient de la mise en place d'une procédure de suivi conforme à l'arrêté préfectoral, ce taux est de 100%.

Tous nos captages sont dans ce cas, sauf celui de TIRIEU NORD, pour lequel nous n'avons pas encore l'arrêté de conformité.

Nous reproduisons donc ci-après la fiche de l'A.R.S., (qui remplace le tableau relatif aux analyses d'eau que nous rédigions auparavant).



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU Indicateurs de performance P101.1, P102.1 et P108.3

Maître d'ouvrage :

SYNDICAT DE DOLOMIEU MONTCARRA

Indicateur paramètres physico-chimiques

Année	NOMBRE DE PRELEVEMENTS	NOMBRE DE PRELEVEMENTS CONFORMES	TAUX DE CONFORMITE*	
2012	73	73	100,0 %	

Indicateur paramètres bactériologiques

Année NOMBRE DE PRELEVEMENTS		NOMBRE DE PRELEVEMENTS CONFORMES	TAUX DE CONFORMITE*	
2012	72	72	100,0 %	

indicateur pondéré sur le débit pour la collectivité :

Indicateur de la protection de la ressource

Captages	D.U.P Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource *	Débit moyen (m3/j)
FONTAINE LAURENT	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	664
FUYSSIEUX	11/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	1551
MORTHELAYZE NORD	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	1
MORTHELAYZE SUD	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	1
MOULIN DE TIRIEU NORD	-	Procédure en cours	40%	60
MOULIN DE TIRIEU SUD		Procédure en cours	40%	60
PONT DE SICARD	21/11/1984	Procédure terminée (captage public)	100%	650
SERMERIEU	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	
THUELLIN	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	1303

^{*} voir règles de calcul au verso du document

Délégation Départementale de l'ISERE

28/03/2013

98,4%

^{*} pourcentage à utiliser uniquement pour les collectivités de plus de 5000 habitants ou les unités de production de plus de 1000m3/j

Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement Service public d'eau potable

Indicateurs de performance

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108,3)

Règles de calcul	*	
La valeur de l'indicateur es	st fixée co	mme suit:

Marriage		929
0 0/	Auguno	action
0 %	Aucune	action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

A renseigner par la collectivité 50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

,80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

A renseigner par la collectivité

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau





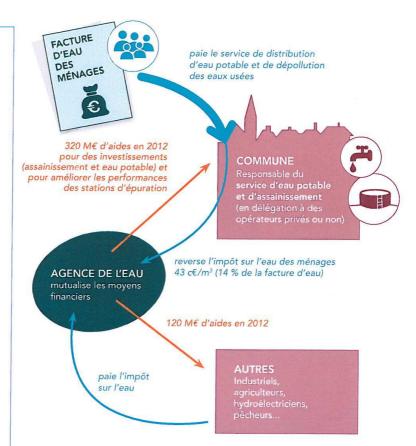
UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour : mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates. restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

Experte de l'eau, l'agence publie tous les ans son rapport sur la qualité des rivières et des nappes.



L'impôt sur l'eau applique le principe « pollueur payeur » et « préleveurpayeur ». Il est versé par chaque usager à proportion de sa consommation d'eau et des pollutions émises.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2012

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (40 millions € en 2012)

67 plans de gestion réalisés sur les 40 % de notre territoire en déficit et 31 programmes de réduction des prélèvements ont permis d'économiser 29 millions m³ en 2012 soit la consommation d'une ville de la taille de Montpellier.

> Pour dépolluer les eaux

(121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

24 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants (EH) aidées en 2012 se mettent aux normes, dont 6 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épurations des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (29 millions €)

119 contrats « zéro phyto » passés en 2012, dont 99 avec les communes qui s'engagent à ne plus utiliser de pesticides sur leurs espaces publics.

39 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates

(10 millions €)

75 captages prioritaires du Grenelle sont en cours de protection, grâce à des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (51 millions €)

4671 km de berge restaurées et 103 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

8118 ha de zones humides ont reçu une aide, soit 28 617 ha préservés en 6 ans. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

> Pour la solidarité internationale

(3.7 millions €

66 opérations engagées par des maîtres d'ouvrage du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

2013

467,8 M€ DE REDEVANCES

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

15,8 % (73,7 M€) payés par les collectivités

payés par les collectivités comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau

8,5 % (39,6 M€) payés par les industriels et les activités économiques comme redevance de pollution et de prélèvement

sur la ressource en eau

0,6 % (2,8 M€)
payés par les irrigants
et les éleveurs
comme redevance de
pollution et de prélèvement
sur la ressource en eau



72,9 % (341,2 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations,

et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) comme redevance de pollution domestique

0,6 % (2,8 M€) payés par les pêcheurs, propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles comme redevance

pour la protection du milieu aquatique

1,7 % (7,7 M€)

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Le produit des redevances est redistribué sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



23,71 % (95 M€) aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau) pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses,

gestion de la ressource

7,19 % (28,8 M€) aux acteurs économiques non agricoles pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

40,48 % (162,20 M€) aux collectivités

(bénéficiant au prix de l'eau) pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

6,11 % (24,5 M€) aux collectivités, aux associations,

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

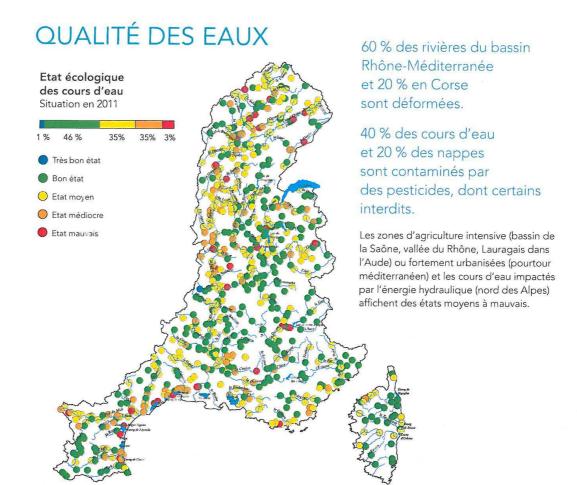
0,75 % (3 M€) à la solidarité internationale :

à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

5,49 % (22 M€) aux exploitants agricoles

pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides augmentent de 50 % (100 millions €/an) pour les 6 prochaines années.



Pour la première fois en France, les données sur la qualité des eaux des rivières de Rhône-Méditerranée et de Corse peuvent être consultées sur le terrain au bord de la rivière.

Bassin Rhône-Méditerranée

Téléchargez l'appli

qualité rivière

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année

La nouvelle application

de l'eau pour connaître la qualité des rivières.

mobile de l'agence

- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07 Tél.: 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr

B. Connaissance et gestion patrimoniale (P103.2)

Ce nouvel indicateur a pour but d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et de Suivre leur évolution, par le biais d'un système d'indices évoluant de 0 à 100, selon l'arrêté du 2 mai 2007

Actions à conduire	Barème	Note
Absence de plan de réseau	0	0
Existence d'un plan de réseau couvrant au moins 95% du linéaire	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle (1)	10	10
Actions à conduire	Barème	Note
Informations structurelles sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses) & des servitudes	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	0
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
Existence d'un programme détaillé de travaux de renouvellement des canalisations + estimatif chiffré portant au - sur 3 ans	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (plan pluriannuel = programme détaillé)	10	0
TOTAL	100	80

¹⁾ Cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

C. Le rendement du réseau

Le rendement du réseau est de <u>1.282.938</u> soit **59.26** % 2.164.883

Il est obtenu en faisant le **rapport** entre le total des volumes consommés (facturés ou non), augmentés de l'estimation des volumes consommés non comptés d'une part et les volumes produits d'autre part.

Observations : Réajustement du rendement

Comme pour le rapport annuel 2011, un réajustement du rendement est nécessaire compte-tenu des éléments suivants :

Le rendement du réseau est faible et, lors de nos recherches de fuites par secteurs, nous avons constaté que le Bas Service Est avait un rendement très mauvais. Les recherches de fuites n'ont rien donné.

La modélisation du réseau faite par le Cabinet Merlin dans le cadre du schéma directeur d'eau Potable nous a orienté vers un dysfonctionnement des compteurs généraux au départ du captage de THUELLIN. Le 19 avril 2012, les compteurs en question ont été remplacés et nous avons aussitôt constaté que la situation s'était normalisée. A partir des relevés mensuels que nous effectuons, nous avons remarqué que les anciens compteurs de captage de THUELLIN enregistraient un nombre de m3 de 30 à 40% supérieur à la réalité. (exemple : mai 2011 : 46.665 m3 - mai 2012 : 31.488 m3) Sur ces bases, le prélèvement annuel au captage de THUELLIN serait de l'ordre de 400.000 m3 au lieu de 494.317 m³ indiqué dans le tableau page 15.

Un réajustement à la baisse des m3 prélevés de 94.317 m3 ferait passer le rendement de 59,26% à **61**,9**6%**.

D. L'indice linéaire des volumes non comptés

Il s'agit de mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Cet indice s'exprime en m3/km/jour.

Il est calculé de la manière suivante : <u>Volume mis en distribution - volume comptabilisé</u>

Longueur du réseau (sans les branchements) X 365 ou 366

Pour 2012, il est donc de : 2.107.802 - 1.257.378 soit : **3,83 m3/km/jour** (3,95 en 2011) 606,11 X 366

Le volume mis en distribution étant le volume produit - les volumes vendus en gros, soit : 2.164.883 m3 - 57.081 m3 = 2.107.802 m3

et le volume comptabilisé étant la somme des volumes vendus aux abonnés + les dégrèvements pour fuite. (m3 comptés mais non facturés) soit : 1.180.983 m3 + 76.395 m3 = 1.257.378 m3

E. L'indice linéaire des pertes en réseau

Il sert à connaître les performances du réseau pour limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Les pertes sont constituées, d'une part, des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume Résultant des défauts de comptage) et, d'autre part, des pertes réelles (fuites sur les conduites de Transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).

L'indice doit être calculé ainsi : <u>volume mis en distribution - volume consommé autorisé</u>

Longueur du réseau de desserte/366

Soit: <u>2.107.802 m3 - 1.282.938</u> m3 soit: <u>824.864 m3</u> soit: **3,72 m3/km/jour** (3,54 en 2011) 606,11 x 366 221.836

F. Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux sera renseigné progressivement, car il nécessite une traçabilité sur cinq ans.

IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Liste et montants des travaux réalisés pendant l'exercice 2012

PROGRAMME 2007-02 - STRUCTURE GENERALE :

- Liaison entre le Bas Service Ouest et Fuyssieux

Lot Electromécanique	- Montant HT :	32.943,72 €
Lot Génie-Civil	- Montant HT :	179,27 €
Commune de SERMERIEU	pour tarif jaune Olouise :	14.127,00 €
SEDI pour tarif jaune sta	tion de combe à VIGNIEU :	17.043,32 €
Branchement ERDF Statio	n de Combe à VIGNIEU :	2.538,21 €
Maîtrise d'œuvre cabinet /	Merlin:	15.524,88 €
Mission SPS :		4.266,00 €

PROGRAMME 2011 - STRUCTURE GENERALE :

- Schéma Directeur d'Eau potable - Montant HT : 41.226,46 €

PROGRAMME 2012 - VEZERONCE-CURTIN:

- Renouvellement de conduite le long du CD16

au niveau du stade - Montant HT : 99.639,90 €

TOTAL HT DES TRAVAUX REALISES EN 2012 : 227.488,76 €

B) Travaux de suppression des branchements en plomb

Une partie importante des branchements particuliers est en PVC rigide pour les réseaux ayant plus de 20 ans et en polyéthylène (PEHD) pour les branchements plus récents. Toutefois, sur la commune de TREPT, quelques branchements en plomb (50 à 60) Subsistent et seront remplacés progressivement, avant fin 2013, par le Syndicat, à L'occasion de travaux coordonnés avec la voirie communale.

C) <u>L'endettement pluriannuel de 2012 à 2030 figure sur la page ci-après</u>.

Date: 23/04/2013 11:26

Endettement pluriannuel

EAU - SYND.des EAUX DOLOMIEU MONTCARRA

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2012 au 31/12/2031 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2012	251 787.67 €	130 945.31 €	120 842.36 €	0.00€	0.00€	3 159 531.98 €
2013	242 148.37 €	128 744.57 €	113 403.80 €	0.00€	0.00€	3 038 689.61 €
2014	224 588.40 €	123 853.24 €	100 735.16 €	0.00€	0.00€	2 925 285.81 €
2015	224 575.10 €	119 585.02 €	104 990.08 €	0.00€	0.00€	2 824 550.64 €
2016	212 484.83 €	115 180.63 €	97 304.20 €	0.00€	0.00€	2 719 560.56 €
2017	212 417.86 €	111 152.31 €	101 265.55 €	0.00€	0.00€	2 622 256.36 €
2018	212 403.30 €	107 008.15 €	105 395.15 €	0.00€	0.00€	2 520 990.81 €
2019	212 388.28 €	102 687.87 €	109 700.41 €	0.00€	0.00€	2 415 595.66 €
2020	212 413.82 €	98 224.74 €	114 189.08 €	0.00€	0.00€	2 305 895.25 €
2021	212 356.87 €	93 487.60 €	118 869.27 €	0.00€	0.00€	2 191 706.17€
2022	212 340.43 €	88 591.01 €	123 749.42 €	0.00€	0.00€	2 072 836.90 €
2023	212 323.49 €	83 485.04 €	128 838.45 €	0.00€	0.00€	1 949 087.48 €
2024	212 333.67 €	78 188.09 €	134 145.58 €	0.00€	0.00€	1 820 249.03 €
2025	212 258.04 €	72 577.51 €	139 680.53 €	0.00€	0.00 €	1 686 103.45 €
2026	212 269.49 €	66 816.08 €	145 453.41 €	0.00€	0.00€	1 546 422.92 €
2027	212 250.36 €	60 775.55 €	151 474.81 €	0.00€	0.00€	1 400 969.51 €
2028	212 243.22 €	54 487.41 €	157 755.81 €	0.00€	0.00€	1 249 494.70 €
2029	212 210.35 €	47 902.29 €	164 308.06 €	0.00€	0.00€	1 091 738.89 €
2030	212 189.43 €	41 045.81 €	171 143.62 €	0.00€	0.00€	927 430.83 €
2031	160 008.55 €	33 892.66 €	126 115.89 €	0.00€	0.00€	756 287.21 €

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

A. Abandons de créances et fonds de solidarité

- Qualité de service à l'usager : Nous accordons un dégrèvement à l'usager du service victime d'une fuite après compteur difficilement décelable, si plusieurs conditions sont remplies :
 - o Il s'agit d'une première fuite (il n'y a pas eu d'antécédent)
 - o Elle a été réparée
- Estimation du montant total H.T. des dégrèvements accordés pour fuites d'eau difficilement décelables :

76.395 m3 x 1.00 € = 76.395.00 €

- * Il est rappelé que, par délibération du 14/12/2012, le Comité Syndical a décidé de remplacer l'ancienne méthode de dégrèvement pour fuite par la procédure applicable suite au décret n° 2012-1078 du 24/9/2012.
- Fonds de solidarité Eau : Il est mis en place par les services du Conseil Général de l'Isère, dans le cadre de l'article L.115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.

Notre collectivité intervient en accordant des délais de paiement spécifiques à ces personnes, dans l'attente du versement des fonds attribués par les services du Conseil Général.

Fait à MONTCARRA, le 27 mai 2013

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE DOLOMEU-MONTCARRA 232, rue du Stade 38890 MONTCARRA

....

e Président

Gérard GUICHERD